

225C1330  
FR00000060873-FS0640

4 août 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 juillet 2025, la société anonyme de droit marocain Diana Holding (1 Avenue Ahmed Balafrej, Lot Ibn Sina Souissi, 10170 Rabat, Maroc) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 juin 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir, à cette date et à ce jour, 3 940 000 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant 7 140 000 droits de vote, soit 3,52% du capital et 3,68% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 111 989 823 actions représentant 194 058 155 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.